L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 10 DECEMBRE 1889.

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

[illegible] Suecia, agent pour Mme [illegible] Bethel et Barrett et Francis [illegible] Bethel et Henry Barrett individuellement [illegible] membres de la dite raison commerciale. Le même vs les mêmes.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans. Nos 16,904 et 16,930—En vertu de deux (2) writs de fieri facias, à moi adressés par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'encan, le SAMEDI, 14 décembre 1889, à midi, à mon entrepôt, No 139 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une table à almage, 1 typewriter, 1 lanse [illegible], chaises, bureau, papier, bouteilles, etc. [illegible] dans l'affaire ci-dessus intitulée et [illegible].

Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
8 déc—3 10 14

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Patrick Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,616—Division E—Attendu que Mme Johanna Ryan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Patrick Ryan, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 déc—4 8 12

Succession de William Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,229—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en eut) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Anna Hart, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 déc—8 12 17

Succession de Ceasar Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,623—Division C—Attendu que Domingo Negrotto a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Ceasar Jones, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 déc—3 7 12

Succession de Mme Rosalie Leitch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,555—Division E—Attendu que James Leitch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rosalie Leitch, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 déc—3 7 12

Succession de A. M. Wieshock.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,516—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en eut) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Louisa Wieshock, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7déc—7 12 16.

Succession de John Lane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,052—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en eut) pour lesquelles le compte final présenté par Catherine Lane, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5déc—5 10 14

Succession de Francis W. Bremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,677—Division A—Attendu que Willie Aloise Bremer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis W. Bremer, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tout ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 déc—5 10 14

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—A. Carrière & Sons vs. leurs créanciers—No 11,816—Division B—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers d'Emile L. Carrière, et Charles J. Carrière, individuellement et comme associés survivants de la raison sociale d'Antoine Carrière & Sons, soit convoquée et tenue pardevant Edgar Grima, notaire public, à son bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, le JEUDI, 12 décembre 1889, à 11 heures A. M. dans le but d'élire un syndic en place et lieu de J. M. Seixas, ci-devant dit syndic, mais, décédé depuis ; pour élire la succession et pour lui accorder pouvoir et autorité de compromis, et de régler ou de disposer autrement de toutes autres affaires ayant rapport à la dite succession ainsi qu'il en jugera convenable dans l'intérêt de celle-ci.
Nlle-Orléans, 13 novembre 1889.
Signé : FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
M. GUIRAUD, Député Greffier.
12 nov—8f au 12 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,675—Division A—Edwin E. Beauvais vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edwin Eufus Beauvais, insolvable, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John T. Michel, notaire, en cette ville, MARDI, le 17ème jour de décembre 1889 à 11 heures A M. en son bureau, No 120 rue Gravier, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui peuvent être mises devant eux et pendant ce temps toutes procédures judiciaires contre le pétitionnaire et sa propriété sont suspendues.
Nouvelle-Orléans, —— décembre 1889.
(Signé) THS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme :
M. GUIRAUD, Député Greffier.
4 déc—3f au 17 déc

Nouvelle-Orléans, 17 novembre, 1889.

Les actionnaires de la Crescent City Brewing Company sont par ce présent avis notifiés que, conformément à une résolution du bureau de direction, adoptée à une réunion tenue le 13 novembre 1889, une réunion générale des actionnaires est convoquée au Grunewald Hall, le dix-septième jour de décembre 1889, à 7 heures P. M., pour décider s'il convient de liquider les affaires de cette compagnie et disposer de son actif le cas échéant.
JOSEPH FLANNER, Vice-Président agissant comme Président.
THOS. L. ROSS, Secrétaire.
29 nov—20 au 17 déc

Nouvelle-Orléans, 23 novembre 1889.

Les actionnaires de la Lafayette Brewing Company sont par le présent avis, notifiés que, conformément à une résolution du bureau de direction, adoptée à une réunion tenue le 13 novembre 1889, une réunion générale des actionnaires est convoquée au bureau de la compagnie le troisième jour de décembre 1889, à 11 heures A. M., pour décider s'il convient de liquider les affaires de cette compagnie et disposer de son actif le cas échéant.
HY. LOCHTE, Président.
TH. ROTHENBILDER, Secrétaire.
29 nov—20 au 30 déc

Nouvelle-Orléans, 28 novembre 1889.

Les actionnaires de la Louisiana Brewing Company sont par le présent avis notifiés que, conformément à une résolution adoptée par le bureau de direction à une réunion tenue le 28 novembre 1889, une réunion générale des actionnaires est convoquée au bureau de la compagnie le trentième jour de décembre 1889, à 11 heures A. M., pour décider s'il convient de liquider les affaires de cette compagnie et disposer de son actif le cas échéant.
P. W. DIELMANN, Président.
H. ENGELHARDT, Secrétaire.
29 nov—30 au 30 déc

Nouvelle-Orléans, 28 novembre 1889.

Les actionnaires de la Pelican Brewing Company sont par le présent avis, notifiés que, conformément à une résolution du bureau de direction adoptée à une réunion tenue le 28 novembre 1889, une réunion générale des actionnaires est convoquée au bureau de la compagnie, le trentième jour de décembre 1889, à 11 heures A. M., pour décider s'il convient de liquider les affaires de cette compagnie et disposer de son actif le cas échéant.
J. LANGLES, Président.
CHAS. SCHUMACHER, Secrétaire.
2 nov—30 au 30 déc

Nouvelle-Orléans, 28 novembre 1889.

Les actionnaires de la Southern Brewing Company sont par le présent avis, notifiés que, conformément à une résolution du bureau de direction, adoptée à une réunion tenue le 14 novembre 1889, une réunion générale des actionnaires est convoquée au bureau de la compagnie, le trentième jour de décembre 1889, à 11 heures A. M., pour décider s'il convient de liquider les affaires de la compagnie et disposer de son actif le cas échéant.
P. BLAISE, Président.
E. FRASCHETTE, Secrétaire.
29 nov—30 au 30 déc

Nouvelle-Orléans, 28 novembre 1889.

Les actionnaires de la Weckerling Brewing Company sont par le présent avis, notifiés que, conformément à une résolution du bureau de direction, adoptée à une réunion tenue le 13 novembre 1889, une réunion générale des actionnaires est convoquée au bureau de la compagnie le trentième jour de décembre 1889, à 11 heures A. M., pour décider s'il convient de liquider les affaires de la compagnie et disposer de son actif le cas échéant.
THEO. BRUNING, Président.
JOS. WECKERLING, Secrétaire.
29 nov—30 au 30 déc

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous-en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

TIRAGE SEMESTRIEL,

A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 17 DECEMBRE 1889

GROS LOT:

$600,000

100,000 Billets à $40 ; Demi-Billet, $20 ; Quart de Billet, $10 ; Huitième de Billet, $5 ; Vingtième de Billet, $2 ; Quarantième de Billet, $1 00.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de...$600,000, soit $600,000
1 Lot de... 200,000,...... 200,000
1 Lot de... 100,000,...... 100,000
1 Lot de... 50,000,...... 50,000
2 Lot de... 20,000,...... 40,000
5 Lots de... 10,000,...... 50,000
10 Lots de... 5,000,...... 50,000
25 Lots de... 2,000,...... 50,000
100 Lots de... 800...... 80,000
200 Lots de... 600,...... 120,000
500 Lots de... 400,...... 200,000

PRIX D'APPROXIMATION :

100 Lots de $1,000, soit......$100,000
100 Lots de... 800, ... 80,000
100 Lots de... 400, ... 40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit...... $199,800
999 Lots de $200, ... 199,800

3,144 Lots se montant à....$3,150,000

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement [illegible]

IMPORTANT.

Envoyez par Postal Note, Express, Money Order, ou change de New York, [illegible]

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans La.

[illegible]

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT SU QUE CE SEIZIEME JOUR du mois de novembre de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent quatorzième, devant moi, James Simeon, notaire, dûment commissionné, assermenté et qualifié en et pour la paroisse d'Orléans, et en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés, personnellement sont venues et ont comparu les personnes dont les noms sont signés plus bas, lesquelles qui ont déclaré que, se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation des corporations, elles ont contracté, et s'engagent, elles et les personnes qui dans l'avenir pourront s'associer à elles, à former une corporation en corps politique en droit pour les objets et fins et aux conditions ci-après dénommées ; savoir :

ARTICLE I.

Le nom de la corporation est la SILVER CREEK MINING AND MILLING COMPANY, et son domicile est établi en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE II.

Les objets et les fins de cette corporation sont ici déclarés être : acquérir, de posséder, louer, amener et exploiter des mines d'or, d'argent et d'autres ores et métaux dans le Territoire du Nouveau-Mexique, aux Etats-Unis d'Amérique, ou ailleurs ; et, à cette fin, elle pourra acquérir et louer toutes les mines, terres, moulins, qui lui seront nécessaires pour l'accomplissement de ces objets et fins.

ARTICLE III.

La durée de la corporation est fixée à cinquante années à partir de cette date, à moins d'une dissolution par un vote des deux-tiers des actionnaires ou des actions représentées à une assemblée spéciale tenue dans ce but après trente jours d'avis dans un journal publié en la ville de la Nouvelle-Orléans et un avis personnel à l'adresse de chacun des actionnaires.

ARTICLE IV.

Cette corporation pourra poursuivre et être poursuivie devant les tribunaux en son nom incorporé, posséder, recevoir, acheter, transférer, vendre, louer, sous-louer, avoir la jouissance de propriétés foncières et personnelles ; elle aura aussi le pouvoir de conclure des contrats, de recevoir des dons de terres, des mines, de propriétés personnelles ; se faire faire un sceau et en faire usage, et aura le droit d'émettre des actions intégralement payées de son fonds capital pour l'achat de mines, de terres, moulins, machines, etc., actuellement reçus ; et possédera tous les droits, pouvoirs et privilèges que les corporations sont autorisées à avoir en vertu des lois générales de cet Etat. Et la dite corporation exercera ses pouvoirs incorporés dans tel autre Etat des Etats-Unis qui l'y autorisera.

ARTICLE V.

Le fonds capital de cette corporation sera d'un million ($1,000,000) de dollars divisé en un million d'actions d'un dollar chacune. Le capital sera payé de la façon que décidera le conseil d'administration. La compagnie commencera ses opérations dès que mille actions du fonds capital auront été souscrites ou que disposition en aura été faite. A toutes les élections, chaque action du capital aura droit à un vote, qui sera donné soit par la personne au nom de laquelle elle figurera sur les livres de cette corporation au moment de l'élection ou au moment du transfert de la procuration.

ARTICLE VI

Tous les pouvoirs incorporés de cette compagnie sont remis à un Conseil d'Administration composé de douze personnes, actionnaires élues annuellement à l'exception du premier Conseil qui servira ainsi qu'il sera pourvu spécialement ici plus tard, le premier lundi de mars de chaque année ; et il aura le pouvoir d'établir tous les règlements qui lui seront nécessaires de même qu'une constitution pour la gouverne de la compagnie et de ses affaires, de nommer tous ses officiers subordonnés et agents, et d'émettre et de livrer les actions intégralement payées pour l'acquisition du droit de propriété, de mines, de moulins, de machines, etc., actuellement reçus. Le Conseil nommera un de ses membres président et élira un secrétaire et un trésorier qui n'en devront pas être nécessairement membres et dont les devoirs et pouvoirs seront déterminés par les Directeurs dans leurs règlements et auxquels indistinctement les notices de procédures légales pourront être servies. Ils garderont leur qualité jusqu'à ce que des successeurs leur soient donnés et que ceux-ci aient qualifié. Ils serviront sans compensation jusqu'à ce qu'il leur en soit accordé une par un vote de la majorité du Conseil à une assemblée spéciale appelée dans ce but. Les messieurs dont voici les noms composeront le premier Conseil : MM. A. Lesseps, E. Beauvais, E. C. Bosse, S. D. Pool, E. A. Pike, George A. Spyker, J. J. Lea, E. A. Luminais, V. Mauberret, E. S. Maunsell, Ed. Nestor et Frank Baxter. Leur mandat expirera le premier lundi de mars 1891. En cas de mort, de démission ou d'incapacité de l'un quelconque des Directeurs pendant la durée de son mandat, la vacance sera remplie par les autres membres du Conseil.

ARTICLE VII.

A l'expiration de cette Charte, ou en cas de dissolution, les affaires de la compagnie seront liquidées, et ses biens distribués, par deux commissaires, élus à une assemblée spéciale des actionnaires, appelée après trente jours d'avis spécial public, ainsi qu'il est pourvu dans l'Article III de cet acte d'incorporation.

ARTICLE VIII.

Le président pourra, à sa discrétion, et devra, sur la prière écrite de quinze actionnaires représentant au moins (100,000) cent mille actions du capital de la corporation, appeler une assemblée spéciale des actionnaires de la corporation.

ARTICLE IX.

Cet acte de corporation pourra être changé, modifié ou altéré avec le consentement des trois quarts (3/4) des actions du capital représentées à toute assemblée générale convoquée dans ce but après dix jours d'avis d'une telle assemblée dans un ou plusieurs journaux quotidiens publiés en la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE X.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou des erreurs de la dite corporation pour une somme excédant le reliquat dû sur ses actions et qu'il possédera. Pas plus qu'une simple informalité dans l'organisation ne pourra avoir l'effet de rendre cette charte nulle ou n'exposera aucun actionnaire à une responsabilité autre que la somme de son action.

Ainsi fait et passé en mon bureau à la Nouvelle-Orléans, Lne. le jour et la date précédemment désignés, en la présence de John T. Michel et d'Alphonse J. Cuneo, témoins compétents, qui ont ici apposé leurs signatures avec celles des dites personnes et le mien, notaire.

Original signé :

GEORGE A. SPIKER, per pro E. A. Brandao.
E. A. LUMINAIS,
ED. NESTOR,
FRANK BAXTER, per pro Ed. Nestor.
E. S. MAUNSELL, per pro A. Lesseps.
A. LESSEPS,
E. BEAUVAIS,
E. C. BOSSE,
S. D. POOL,
E. A. PIKE, per pro E. A. Brandao.
JAS. J. LEA,
V. MAUBERRET, per pro A. Lesseps.

Témoins :
ALPHONSE J. CUNEO,
JOHN T. MICHEL,
JAS. SIMEON, Notaire.

Je, soussigné annotateur des hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que le précédent acte d'incorporation de la SILVER CREEK MINING & MILLING CO. a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, livre 395, page 288.
Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1889.
V. J. JOUBERT.
Député Annotateur des Hypothèques.

Je JAMES SIMEON, notaire, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane certifie que ce qui précède est une copie exacte et correcte de l'acte original passé pardevant moi et du certificat de l'annotateur des hypothèques endossé.
Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1889.
{Sceau} Signé : JAMES SIMEON, Notaire
21 nov—5 f en 30 j

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12 ; six months, $6 ; three months, $3 ; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3 ; six months, $1.50 ; three months, [illegible]

L'INDEPENDANCE BELGE,
Edition d'Outre-Mer,
Paraissant toutes les semaines et comprenant 10 PAGES DE TEXTE grand format.

La seule publication en langue française destinée spécialement à tous les pays d'Outre-Mer [illegible]

[illegible]

GEORGE DEJAN,
Droguiste et Pharmacien,
[illegible]

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an...................$12 00
Six mois.................. 6 00
Trois mois................ 3 00
Un mois................... 1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an..................... $3 00
Six mois................... 1 50
Quatre mois................ 1 00
Un mois.................... [illegible]

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS

73......CHARTRES......73

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.
(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Sixième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année expirée le 31 Décembre 1886 :

PRIMES REÇUES.

[illegible]

A quoi dessus est une copie exacte et une copie des livres de la Compagnie.
ROBERT MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

[illegible] devant moi, ce 13 janvier 1887.
M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de Finance de la Southern Insurance Company of New Orleans, [illegible]
JOHN T. MOORE, Jr.,
[illegible]
THOS. J. WOODWARD,
MORRIS SCHWARACHER.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires un dividende semestriel de QUATRE POUR CENT [illegible]
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Nlle-Orléans, 13 janvier, 1887.

DIRECTEURS.

[illegible]

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.
Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).
Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.," insolvable.

[illegible]

W. L. TRENHOLM.
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency).

[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Robert S. Eddy, Mme Veuve Ellen M. Weaver, subrogée vs E. C. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,944—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commune, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

[illegible]

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 déc—3, 10, 17, 24, 31—jan, 4.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Commercial Homestead Association vs. Edward Thompson, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,697—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 décembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

[illegible]

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 nov—20, 27—déc 4, 11, 18, 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du commerce et installations etc., d'une pharmacie ; ainsi composé :

Succession de Mike Fritz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,959—En vertu d'un ordre de vente en date du 25 novembre 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux et ci-après désignés, le VENDREDI, 13 décembre 1889, à 10 heures 30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Sur les lieux au coin des rues St-Denis et Baptiste.

Tout le contenu et les installations, etc., de la pharmacie située à la dite enseigne d'après un inventaire enregistré.

Ainsi un lot de comptes recevables d'après la liste enregistrée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 déc—6 13 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée, coin des rues Dumaine et Carondelet, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Première et St-Charles.

Succession de John Reddy et son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,714—En vertu d'un jugement "en rule" pour vendre la propriété, rendu le 8 novembre 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 28 décembre 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

[illegible]

Voir le plan à la Bourse.
24 nov—24 30—déc 7 14 21 28

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMEMENT au règlement de sa charte, la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1888 :

[illegible]

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans.
No 166 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIEME ETAT DE SITUATION ANNUELLE

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte :

[illegible]

L'exposé ci-dessus est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
JULES MONTEREUIL, Secrétaire.
[illegible], Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]
JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 7ème jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous et dans les termes et chiffres suivants, à savoir : Interdiction de Angèle Candide Avinone, femme de Michael Hoeffner, No 27,797, Division "D".

[illegible]

Jugement rendu le 7 octobre 1889.
Jugement signé le 15 octobre 1889.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, momentanément absent.

[illegible]
EDOUARD J. LAVERGNE, Député Greffier.

MARCHE AUX BESTIAUX.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente spéciale à crédit pour le commerce —D'un— Grand assortiment de Chaussures (Bottes et Souliers) de saison, de fabrique récente et d'excellente qualité.

—Avec—

75 caisses des Chaussures célèbres de Morrow (New York).

Aussi 150 caisses d'échantillons de manufactures

PAR HENRY STERN & CO., Encanteurs—MARDI, 10 décembre 1889, à 11 heures du matin, nous adjugerons dans notre salle de vente, No 96 rue du Canal, près Camp—

1200 caisses bottes et souliers, composées de toutes les qualités et de tous les genres de chaussures, convenables pour hommes, garçons, dames, fillettes et enfants.

Il sera vendu en même temps un choix sans pareil de 75 caisses des célèbres chaussures de Morrow (New-York), ainsi qu'un assortiment incomparable de

150 caisses d'échantillons de choix provenant des premières fabriques.

El Haite, si réserve d'aucun genre pour les marchandises et les caisses.

Conditions—Crédit libéral à la vente.
3 déc—3f dim,mar

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains de valeur dans le Troisième District,

Excellents pour y bâtir.

Succession de Anne Belleccour, épouse de J. P. Ferran.

No 28,364—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & DENIS, Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 26 novembre 1889, il sera vendu à l'encan—

Vingt-un terrains dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Flood, Urquhart, Marais et Andry, mesurant comme suit :

Les terrains de 1 à 11 inclusivement, chacun 31 pieds 2 pouces de façade rue Flood, sur une profondeur de 120 pieds.

Les terrains de 12 à 15 inclusivement, mesurent, chacun, 32 pieds de façade rue Urquhart, sur une profondeur de 171 pieds 6 pouces et 4 lignes. Le terrain No 16 mesure 31 pieds 6 pouces de façade rue Urquhart, sur 171 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

Le terrain No 17 mesure 32 pieds 9 pouces et 5 lignes de façade rue des Marais, sur 171 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur. Les terrains No 18 à 21 inclusivement, mesurent, chacun, 32 pieds de façade rue des Marais, sur 171 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur ; le reste à un an de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final ; ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Gustave Le Gardeur, jne., notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
7déc—7 14 21 28—4 11 jan

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix dans le Premier District, No 130 rue Sud Rampart, près du marché Poydras. Une moitié d'intérêt indivise dans le Washington Bath House, situé au Fort Espagnol.

Vente à l'encan avec des conditions faciles.

Dans l'affaire de la succession de John Barbé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.—No 27,964.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 28 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 16 novembre, 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

[illegible]

Voir le plan à la Bourse.
24 nov—24 30—déc 7 14 21 28

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifiques meubles de maison, magnifiques meubles de salon, de chambre à coucher, de salle à manger, meubles en bois de rose et de noyer noir.

Literie, matelas, shades, rideaux en dentelle, miroirs élégants, jolies chaises, vaisselles, verreries, articles de fantaisie et autres articles.

Succession de Mary Buckley, connue sous le nom de Molly Johnson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 28,620.

A l'encan.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 196 1/2 rue Gravier—JEUDI, 19 décembre 1889, à 10 1/2 heures A. M., au local No 40 rue Bassin, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E," en date du 7 décembre 1889, Dossier No 28,620, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu à l'encan, le contenu de la susdite résidence conformément à un inventaire déposé au bureau du greffier de la dite cour.

Conditions—Comptant avant livraison.
8 déc—à date

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Succession de Mathias Traub.

No 27,848—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune — SAMEDI, 14 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement et à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 31 octobre 1889, et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété décrite et après, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Jackson, les rues Philip, White et Rage ou Franklin, désigné comme le No 19, et mesurant 26 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Philip, sur 131 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 20, et 129 pieds 5 pouces 1 ligne de profondeur sur l'autre ligne de côté : ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une bâtisse en bois etc.

Conditions—Comptant ; un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Preot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 nov—13 16 23 30—déc 7 14

SCIENTIFIC AMERICAN

Is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published and has the largest circulation of any paper of its class in the world. Fully illustrated. Best class of Wood Engravings. Published weekly. Send for specimen copy. Price $3 a year. Four months' trial, $1. MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, N.Y.

ARCHITECTS & BUILDERS
Edition of Scientific American.

A great success. Each issue contains colored lithographic plates of country and city residences or public buildings. Numerous engravings and full plans and specifications for the use of such as contemplate building. Price $2.50 a year, 25 cts. a copy. MUNN & CO., PUBLISHERS.

PATENTS may be secured by applying to MUNN & Co., who have had over 40 years' experience and have made over 100,000 applications for American and Foreign patents. Send for Handbook. Correspondence strictly confidential.

TRADE MARKS.

In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & Co., and procure immediate protection. Send for Handbook.

COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address

MUNN & CO., Patent Solicitors.
GENERAL OFFICE: 361 BROADWAY, N. Y.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOMY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BATISSES ET TERRAINS

No 350 rue du Camp.

PROPRIETE AMELIOREE

Coin des rues Delord et Pearl.

VASTES BATISSES A COVINGTON, LNE.

—ET LES—

Fermes "Milhaven" et "Crescent," Dans la paroisse St-Tammany.

A L'ENCAN ET A UN LONG CREDIT.

Succession de Adam Thomson.

No 27,679—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR HOMY & O'CONNOR—Nicholas J. Homy, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 novembre 1889, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

PROPRIETE A LA NOUVELLE-ORLEANS.

1 La belle maison de résidence en briques, 350 rue du Camp, dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Camp, Magasine, Erato et Thalie. Le terrain comprend deux terrains désignés par les Nos 9 et 10 et se touchant. Ils mesurent chacun 24 pieds de façade rue du Camp. Le terrain No 9 a 120 pieds de profondeur et le No 10, 127 pieds 10 pouces 5 1/2 lignes.

Les améliorations comprennent une maison en briques, à deux étages avec mansardes. Elle a été attrayante en apparence et construite pour donner tout le confort, tous les agréments voulus à une grande famille. Elle est désignée par le No 350 de la rue du Camp.

2 Trois terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Delord, Calliope et Pearl, désignés par les Nos 5, 6 et 9, lesquels se touchent et mesurent, chacun, au pied américain, comme suit :

Le terrain No 5, 21 pieds de façade rue Pearl et 21 pieds à l'arrière ; et 80 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 6, 21 pieds de façade rue Pearl ; 80 pieds 8 pouces de profondeur du côté de la rue Delord. Il divisent des terrains 8 et 9, 18 pieds 6 pouces à l'arrière limite parallèle à la rue Pearl, puis 2 pieds 10 pouces sur la limite s'étendant perpendiculairement à et vers la rue Pearl, puis 2 pieds 6 pouces sur l'autre côté parallèle à la rue Pearl, et 80 pieds 8 pouces de l'autre côté de la division du terrain No 5.

Les améliorations sur les dits terrains comprennent une bâtisse à deux étages, en bois admirablement bien construite comme écurie, etc.

Le terrain No 9 forme l'angle des rues Delord et Pearl et mesure 22 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade rue Delord, 0 pieds 10 pouces et 4 lignes à l'arrière, 64 pieds 6 pouces de profondeur et de façade rue Pearl, et 72 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur de l'autre côté touchant au terrain No 8.

Les améliorations comprennent un cottage portant les Nos 62 et 62 1/2 rue Delord.

PROPRIETE A ST-TAMMANY.

3° La "Ferme Milhaven", située dans la paroisse St-Tammany, Lne, à environ 3 milles au nord de la ville de Covington comprenant 640 acres de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé sur la rivière Bogue Falaya, et connue comme le No 54 des réclamations de terres privées dans le township 6 sud, du range 11 est, comprenant la plus grande portion de la section No 16 et étant dans le district de terre Greensburg, de la Louisiane, d'où est réservé 80 acres de terre antérieurement livrés. Quelques améliorations et une bonne force d'eau sur la propriété.

4° Trois lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la ville de Covington, désignés comme lots 12, 13 et 14 de l'îlet No 4, division St John ; les dits lots sont contigus et ont une façade à la rue Portsmouth de 170 pieds sur 120 pieds de profondeur et ayant environ 20,400 pieds en superficie.

Les améliorations comprennent une grande résidence en bois à deux étages, convenable pour une grande famille, une institution lieu de plaisir et est connu populairement comme le "Rose Cottage."

5° Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la ville de Covington, désignés comme lots Nos 1, 2, 3 et 16, de l'îlet No 4, division St-John ; les dits lots sont contigus et mesurent comme suit : Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Rutland et New Hampshire et mesure 60 pieds de face à la rue Rutland, sur 120 pieds de face et de profondeur à la rue New Hampshire. Le lot No 2 mesure 60 pieds de face à la rue Rutland sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 3 mesure 50 pieds de face à la rue Rutland sur 120 pieds de profondeur, et le No 16 mesure 60 pieds de face à la rue New Hampshire sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur cette propriété comprennent une grande bâtisse en briques bien adaptée pour un hôtel. Le local est central pour les affaires de la ville et comme résidence et près de la gare du chemin de fer et est connu comme le Houck Hotel.

6° Le lot No 15 dans le dit îlet No 4 dans la division St-John, dans la ville de Covington, mesure 60 pieds de face à la rue New Hampshire, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

7° Le Crescent Farm, situé dans la paroisse St-Tammany, Lne. à environ quatre milles au nord de la ville de Covington, comprenant 135 72-100 acres de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et situé sur la rivière Bogue Falaya.

Termes et conditions de la vente—Les propriétés de la Ferme dans la paroisse St-Tammany, Lne., une moitié ou plus comptant et la balance à un an, portant en billets des acquéreurs à un an, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à maturité et ensuite jusqu'à paiement garanti par lien de vendeur et hypothèque spéciale et 5 pour cent de frais d'avocat en cas de procédures légales, et toutes les clauses de garanties usuelles. Pour la propriété améliorée, maisons et lots dans la ville de Covington, un tiers ou plus comptant, la balance des prix respectifs de l'adjudication à un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à maturité et ensuite jusqu'à paiement, garantie par privilège du vendeur et hypothèque spéciale des billets, assurance de toutes les bâtisses, hypothèque sur la propriété vendue, ensemble, avec 5 0/0 de frais d'avocat en cas de procédures légales pour forcer le paiement, et le transfert des polices aux détenteurs des billets, et toutes les clauses de garantie usuelles, tous les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1890, sur les diverses propriétés, et un dépôt de 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Woulfe, notaire.
8 Déc—8 15 22 29—Jan 5 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriétés à l'encoignure des rues Johnson et Laperouse.

Succession de Mary Henry, épouse de Antonio Herrera.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau : Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 11 janvier 1890, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 9 décembre 1889—la propriété suivante, savoir :

Un terrain d'encoignure situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Laperouse, Onzaga, Johnson et Galvez, mesurant 31 pieds de face rue Laperouse sur 117 pieds 9 pouces de profondeur et faisant face à la rue Johnson. Ensemble, une maison couverte en ardoises, ayant plusieurs chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance et un grand hangar dans le fond du terrain.

Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—comptant

Acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé.
10 déc—10,14,21,28—janv 4,11

Maison double rue des Français, No 191.

Succession de Mme F. G. Gaspard. No 28,597.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau : Bienville et Passage de la Bourse.—Le SAMEDI, 28 décembre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 juin 1889, les propriétés suivantes, savoir :

1° Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues Français, Champs-Elysées, Marais et Urquhart, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Français, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble, une maison double couverte en ardoises, ayant huit chambres, deux citernes, lieux d'aisance, cour briquetée, etc., etc.

2° Un terrain vide dans le carré d'îlet compris entre les rues Dorgenois, Rocheblave, Autry et St-Bernard, mesurant 30 pieds de face à la rue Dorgenois sur 120 pieds de profondeur ; lequel lot de terre est désigné par le No 9 de l'îlet No 26. Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant P. L. Pouché, notaire.

Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année 1889 en sus du prix d'acquisition.

Un dépôt de 20 pour cent comptant sera exigé.
24 nov—24,30—déc 7,14,21,28

PAR ROBINSON & UNDERWOOD

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Deuxième District.

Succession de Henry Joseph Hattier.

Cour Civile de District paroisse d'Orléans—No 28,341.

Au plus haut offrant.

Un site de valeur pour bâtir, Ensemble avec une bâtisse en bois, solidement construite, connue par le No ——, rue des Ursulines, entre Dorgenois et Broad.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, W. C. H. Robinson, encanteur, bureau 164 rue de la Commune—SAMEDI, 4 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74, rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, en date du 27 novembre 1889, il sera vendu à l'encan—

1° Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 242 et désigné par le No 17 borné par les rues Ursulines, St-Philippe, Dorgenois et Broad et mesurant 31 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 147 pieds entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 242 et désigné par les Nos 15 et 16, borné par les rues Ursulines, St. Philippe, Dorgenois et Broad. Les dits lots mesurent chacun 31 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Ursulines, sur une profondeur de 147 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une grande bâtisse en bois à un étage solidement bâtie, couverte en ardoises, cuve, écurie, etc., convenable pour un magasin quelconque, et avec une petite dépense peut être convertie en une résidence convenable, située dans une rue très large, bien pavée, avec une double ligne de chemin de fer ; voisinage excellent.

Conditions—Comptant. Actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant W. Morgan Gurley, notaire, 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
30 nov—30—7 14 21 28 déc—4 jan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Joseph Hattier, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 28 341.

Au plus fort enchérisseur.

Trois vaches, un mulet, deux spring wagons et harnais simples, une charrette à lait, une charrette à immondices et harnais, 2 moules pour fromages à la crème, trois bidons pour lait, une balance plateforme de Fairbanks, pelle, fourche, une grande glacière, comptoirs, etc.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau 164 rue de la Commune.—MERCREDI 11 décembre 1889, à 11 heures du matin, sur les lieux, rue des Ursulines, entre Broad et Dorgenois, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C., en date du 27 novembre 1889, il sera vendu à l'encan :

Les articles ci-dessus décrits, conformément à l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
30 nov—30—déc 7 11

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE A ALGER

Le cottage en bois, No 5 rue Homer.

Le joli cottage en bois, No 97 rue Homer.

Un lot vacant adjacent.

Mme Lena Smith vs. Edward Barnes et als.

Vente pour un partage.

Conditions faciles. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau, No 12 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de la rue Gravier, en vertu de et conformément à un jugement et à un ordre de l'honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A rendu et signé le 26ème jour de décembre 1889, Dossier No 28,391, dans l'affaire de Lena Smith vs. Edward Barnes et als, pour un partage, il sera vendu :

1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Alger, le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 8, borné par les rues Homer, Jackson, Verret et Vallette, désigné par le No 13, lequel mesure 30 pieds de face à la rue Homer, sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, connu comme le No 97 rue Homer, ayant 3 chambres, citerne, etc., et se loue $5 par mois.

2° Un lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville (Alger), dans l'îlet No 15, borné par les rues Homer, Newton, Madison et Jefferson, désigné comme une moitié du lot No 12 et mesure 30 pieds de face à la rue Homer, sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations comprennent un joli cottage en bois connu comme le No 5 rue Homer, ayant 2 grandes chambres, cuisine, hangar, arbres fruitiers, fleurs, etc., en bon état et se louant environ $8 ou $10 par mois.

3° Un lot ou portion de terre, situé dans le même district et l'îlet que la dernière propriété décrite ci-dessus et contigu à celle-ci, étant l'autre moitié du lot No 12 et mesure 30 pieds de face à la rue Homer, sur une profondeur de 120 pieds : le tout entre lignes parallèles, meubles améliorés, avec arbres fruitiers, fleurs, etc., qui s'y trouvent.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance à un an, avec 8 0/0 d'intérêt à partir du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie usuelles ; les billets devant être divisés en coupons pour satisfaire les parties intéressées ; 10 0/0 devant être payé sur les lieux. Les vendeurs paieront les taxes de 1889.

Actes de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
8 déc—8 15 22 29—5 11 jan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Troisième District.

Un Cottage en bois, Rue des Arts ;

Un joli Cottage en bois, Rue Villeré.

Succession de John P. Geuil, décédé.

Conditions faciles.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 12 rue Carondelet—SAMEDI, 4 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", daté le 3 décembre 1889, Dossier No 28 179, pour compte de la succession de John P. Geuil, il sera vendu à l'encan—

RUE DES ARTS.

1° Un morceau ou lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 645, borné par les rues des Arts, Music, Robertson et Claiborne, lequel mesure 28 pieds de face à la rue des Arts sur une profondeur de 124 pieds 5 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, ayant 4 chambres et une cuisine, citerne, hangars, etc, valant $10 ou $12 par mois.

RUE VILLERE.

2° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Port, Robertson et l'Avenue Lafayette, désigné par le No 6 ou 19, et mesurant 29 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 100 pieds, le tout en mesure américaine.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, ayant 3 chambres et une cuisine, galerie, 2 citernes, etc., joli jardin devant, et valant $10 ou $12 par mois. Le tout conformément à des plans à l'endroit de la vente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans avec 8 0/0 d'intérêt du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie usuelles et des frais d'avocat, en faveur du vendeur, frais d'avocat, assurance, etc. 10 0/0 payé comptant sur les lieux. l'acquéreur payant les taxes de 1889.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.
4 déc—4, 8, 15, 22, 29—janv. 4.